

Communauté de communes du Clermontais : les vertus de la médiation scolaire

Jean-Claude Lacroix, président de la Communauté de communes du Clermontais (CCC), maire de Ceyras, **Claude Valéro**, maire de Paulhan, vice-président de la CCC, délégué à la Jeunesse, **Richard Fernandez**, responsable du service Jeunesse de la CCC, **Pascale Anterrieu**, coordinatrice du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en charge du projet de médiation scolaire.

Depuis plusieurs années, les équipes éducatives des établissements scolaires ont constaté un durcissement des conflits entre élèves, pour lesquels les enseignants sont sollicités pour des arbitrages. Ces tensions, mal vécues par les élèves et les enseignants, parasitent le quotidien et compliquent les apprentissages. C'est ce constat

qui a conduit la commune de Clermont-l'Hérault, dans le département de l'Hérault, à mettre en place dans les quatre écoles communales un programme de médiation par les pairs (médiation scolaire).

Depuis 2009, ce dispositif de prévention a été élargi à la Communauté de communes du Clermontais (CCC). Au départ mis en œuvre dans les écoles élémentaires, le dispositif a ainsi été élargi à un collège, et les enseignants et le personnel ont été formés en conséquence. Ce programme est porté par le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), l'instance qui coordonne la politique de prévention et de sécurité sur le territoire de l'intercommunalité.

La médiation par les pairs est un outil citoyen, propice à l'écoute, aux échanges et au « mieux vivre ensemble » au sein des établissements scolaires.

Cette pratique sociale a beaucoup plus d'impact qu'un énoncé théorique des droits et des devoirs, souvent affiché dans les classes. L'élève médiateur est titulaire de droits et d'obligations.

Une culture de la non-violence

La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit, l'intervention de personnes formées, extérieures au désaccord ou à l'altercation, afin de dépasser le rapport de force et trouver une solution neutre convenant à l'ensemble des parties. Instaurer la parole comme mode alternatif de résolution des conflits mineurs, c'est rétablir et valoriser la communication.

La médiation scolaire est une option au modèle disciplinaire mais n'apparaît pas incompatible avec la sanction. Elle crée un nouvel espace de régulation des conflits et redéfinit les rapports entre les élèves et entre élèves et enseignants, tout en améliorant les relations au sein de l'établissement scolaire. L'intervention des médiateurs se limite aux conflits qualifiés de mineurs – bousculades, insultes, disputes – ne relevant pas de l'autorité d'un adulte.

Le médiateur scolaire, élève en classe de CM2, a pour mission de créer un climat de dialogue et de respect entre les enfants pour sortir du rapport de force, sans jugement ni arbitrage. La médiation scolaire a vocation à responsabiliser et former les élèves à l'exercice de la démocratie, tout en favorisant de nouvelles solidarités au sein des établissements scolaires.

Une démarche intégrée au projet d'établissement

Chaque année, la médiation scolaire fait l'objet d'une convention entre la CCC et l'Éducation nationale. La démarche est inscrite dans le projet d'établissement et implique toutes les parties prenantes : élèves, équipes éducatives, formateurs. Cette entente multipartenariale est basée sur une confiance réciproque. Un tiers, agent de la CCC, familier de l'école, identifié comme référent, assure le suivi du programme. Cet intervenant pérenne assure la formation et le suivi des élèves et est le garant du dispositif qui fonctionne depuis dix ans.

Quinze ateliers de sensibilisation par an

Le dispositif de prévention repose sur des ateliers de sensibilisation, au rythme soutenu de treize à quinze séances annuelles, s'adressant aux classes de CM1 des écoles élémentaires engagées dans la démarche de médiation scolaire. En école élémentaire, trois personnes animent ces ateliers et prennent en charge la formation des élèves : deux personnels de la CCC et un agent municipal mis à disposition. Au collège, il s'agit d'un personnel de vie scolaire. Tous ces intervenants ont préalablement été formés par l'association Génération Médiateurs.

Les principes de l'atelier sont conformes au programme d'éducation civique, à savoir :

- apprendre le respect, de soi et des autres dans un cadre de vie défini ;

L'ESSENTIEL

Les ateliers de sensibilisation organisés pour les élèves des écoles élémentaires ont permis d'améliorer notablement le climat scolaire dans les établissements.

Des élèves volontaires se voient confier une responsabilité de « médiateurs » pour leurs pairs, et sont formés à cette fin.

Sont concernés dix écoles élémentaires et un collège, où plus de deux cents médiations ont été effectuées dans l'année.

- acquérir des capacités à s'exprimer, à communiquer et coopérer avec les autres, à prendre des responsabilités ;
- comprendre et s'approprier les règles de vie collective et savoir gérer ses émotions ;
- apprendre à ne pas porter de jugement, à se défendre des préjugés et à ne pas tenir compte de la rumeur.

Par cette pratique sociale, au-delà des heures de classe, la cour de récréation devient un lieu de pratiques citoyennes où chaque enfant peut :

- s'engager dans des projets réels, négociés et contractualisés ;
- prendre des responsabilités qui marquent son appartenance au groupe ;
- connaître les mécanismes du conflit, observer et s'ouvrir aux autres pour que la coopération remplace l'altercation ou le désaccord.

À l'issue de ces séances, un appel à volontaires permet de repérer les élèves qui souhaitent être médiateurs l'année suivante. À leur entrée en CM2, un complément de formation de deux demi-journées leur est proposé afin d'apprendre concrètement à mener une médiation.

Dix écoles élémentaires et un collège

Le programme de médiation scolaire sur le Clermontois fonctionne depuis 1994. En 2014-2015, dix écoles élémentaires et un collège sont engagés dans cette démarche : Saint-Joseph et Jean-de-la-Fontaine à Aspiran, Alphonse-Daudet, Jean-Rostand et Saint-Joseph à Clermont-l'Hérault, les Oliviers et Saint-Martin à Canet,

Yvette-Marty à Nébian, Georges-Brassens à Paulhan et l'école primaire de Péret, ainsi que le collège Saint-Paul de Clermont-l'Hérault. Ce qui représente 171 élèves médiateurs scolaires en primaire et 40 médiateurs collégiens.

En 2013-2014, 247 médiations ont été réalisées en primaire, deux écoles ont bénéficié d'une animation pédagogique d'une demi-journée, et deux écoles ont, avec ce projet, reçu un Prix de la laïcité de la Direction académique des services de l'Éducation nationale.

Résultats de l'évaluation

Du côté des élèves et du climat scolaire

En fin d'année de CM1, un bilan personnalisé permet d'évaluer la perception et les acquis de chaque élève ayant participé aux ateliers. Par ailleurs, chaque intervention de médiation fait l'objet d'une fiche circonstanciée. Ces éléments mesurent la vitalité du projet et l'évolution du climat dans l'école. On note, de la part des élèves, un niveau d'intérêt élevé pour les ateliers ainsi que l'augmentation du nombre de volontaires chaque année. Généralement autour de 45 % la première année, il frôle les 90 % au bout de trois ans ; 60 à 80 % des élèves qui s'investissent vont jusqu'au bout de la formation.

Du côté des équipes éducatives et de la collectivité

Les équipes éducatives ont constaté que la mise en œuvre du dispositif dans leur école, en collaboration avec les personnels formés de la CCC, leur a permis, au fil du temps et des espaces aménagés à cet effet, de réfléchir à leurs pratiques et attitudes. Le résultat est significatif puisqu'une meilleure régulation est observée dans les relations internes à l'équipe et entre l'équipe, les élèves, les parents et les collectivités. Le climat scolaire général s'est très sensiblement amélioré et de manière durable.

Du côté des enfants et des familles

Le questionnaire adressé aux parents a permis de souligner les points positifs observés chez leurs enfants médiateurs :

- l'aide apportée aux camarades est très gratifiante ;

- être médiateur permet de créer et de développer un réseau relationnel plus important que la plupart des élèves ;

- la prise de responsabilités aide à développer de l'assurance et de la confiance en soi ;

- la place au sein de l'école, reconnue par les élèves et les adultes, tend à renforcer la prise d'autonomie et de confiance ;

- la qualité d'écoute est renforcée ;

- les relations avec l'entourage, même en dehors de l'école (fratries, cousins, amis, etc.), connaissent une nette amélioration.

Cependant :

- les élèves continuent à solliciter prioritairement les adultes en cas d'important conflit. Les médiateurs expliquent ce phénomène par le fait que la discussion ne semble pas suffire pour apaiser. La victime, pour se sentir prise en compte dans sa souffrance, souhaite que l'agresseur soit sanctionné et pour cela il doit avoir recours aux adultes ;

- les médiateurs doivent rester neutres en toute circonstance. Il est parfois difficile pour eux de ne pas porter de jugement face à des comportements ou des attitudes qui leur semblent inacceptables.

Un outil de prévention qui atteint ses objectifs

La médiation scolaire permet aux enfants, en développant leur écoute, de prendre conscience de l'autre dans ce qu'il a de singulier et d'universel et de se situer par rapport à lui. Elle permet de développer la connaissance de soi, d'être plus confiant et de favoriser l'empathie au sein du groupe. Au-delà de la gestion des conflits, la formation apporte à ces enfants l'opportunité d'un travail remarquable sur eux-mêmes. Cela leur permet de prendre conscience des liens qui existent entre liberté personnelle et contraintes de la vie sociale, de la responsabilité de ses actes ou de son comportement, du respect des valeurs partagées, de l'importance de la politesse et du respect d'autrui¹. ■

1. Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Clermontois. *Le Film sur le programme de médiation scolaire !* [vidéo - 26 mn]. En ligne: <http://www.cc-clermontais.fr/CISPD-Le-film-sur-le-programme-de.html>